

Le Président,

Vu : Code de l'éducation – Livre VII – Chap. II – Art. L712-2  
Vu : l'Arrêté d'accréditation

## ARRÊTÉ

La commission d'examen des vœux d'inscription sur la plateforme Parcoursup statuant en 2023 pour l'entrée en :  
Licence mention Sciences pour la Santé: Parcours Sciences pour la Santé

Sur proposition de Gilles RODE Doyen de la Faculté de Médecine Lyon Est; pour l'année universitaire 2023/2024 est ainsi composée :

Jury de 1<sup>ère</sup> ANNÉE sur la plateforme Parcoursup :

Nom-Prénom	Grade	Etablissement
<b>Président :</b>		
COLIN CYRILLE	PU PH - Professeur des universités – Praticien hospitalier	UCBL
<b>Membres :</b>		
AVILLAC MARIE	MCU - Maître de conférences des universités	UCBL
GAILLARD CLAIRE	MCU - Maître de conférences des universités	UCBL
LASSET CHRISTINE	PU PH - Professeur des universités – Praticien hospitalier	UCBL
PERRIN CLAIRE	PU - Professeur des universités	UCBL
VAN COPPENOLLE FABIEN	PU - Professeur des universités	UCBL

Le Doyen de la Faculté de Médecine Lyon Est est chargé de l'exécution du présent arrêté.

à Villeurbanne, le 13/01/2023

Le Président de l'Université Lyon 1  
Frédéric FLEURY

